

Covid-19 : le Gouvernement salue la mobilisation des conducteurs de taxis dans le cadre de la crise sanitaire

Le Vendredi 3 avril 2020

Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports, a réuni jeudi 2 avril 2020 les fédérations professionnelles de taxis FNTI, FNAT, UNT et UNIT représentatives au niveau national, afin de faire le point sur la contribution essentielle du secteur dans le cadre de la crise du COVID19. Suite à l'appel du Président de la République aux professionnels du taxi pour assurer le transport des soignants, le secrétaire d'Etat a souhaité échanger avec les représentants des professionnels sur les enjeux du déploiement de ce dispositif, affirmer le soutien de l'Etat aux côtés des conducteurs et saluer la mobilisation du secteur et les initiatives déjà déployées.

Les plus de 50 000 professionnels du taxi jouent un rôle essentiel dans la vie économique et sociale de notre pays en réalisant chaque jour plus d'un million de trajets, dans le respect de règles et tarifs fixés par l'Etat. Dans le contexte de crise que nous vivons, ils démontrent comme ils l'ont fait lors de crises précédentes leur mobilisation sans faille pour répondre aux besoins de la Nation. Profession strictement réglementée, au service du public, ils ont une place à part entière au sein de l'offre de transports.

Dans le prolongement de l'appel du Président de la République le 16 mars dernier, le secrétaire d'Etat a salué les conventions déjà en œuvre entre certains centres hospitaliers et des taxis, il a appelé à renforcer ce dispositif. La profession des taxis, de par sa couverture de l'ensemble du territoire national, y compris en zone rurale, et ses relations souvent anciennes avec les centres hospitaliers, est un acteur incontournable de cette mobilisation dont le cadre a été défini par une communication nationale du ministère des Solidarités et de la Santé et un modèle national de convention financière entre les centres hospitaliers et l'assurance maladie. Les fédérations professionnelles de taxis ont déclaré que la profession était en mesure de répondre à tous les besoins et le secrétaire d'Etat les a assurées de sa totale confiance dans leur capacité à y parvenir.

Il convient de préciser également que ce dispositif ne concerne pas le transport de malades assis, qui reste effectué par les professionnels du taxi dans le cadre des conventionnements actuels avec l'assurance maladie. Toutefois, pour le transport de soignants comme de malades

assis, c'est le recours aux conducteurs de taxis qui déclenchera la prise en charge financière par l'assurance maladie.

L'échange a aussi permis de réaffirmer l'attention de l'Etat aux enjeux sanitaires. Jean-Baptiste Djebbari a ainsi rappelé les mesures réglementaires très claires qu'il a fait arrêter dès le 19 mars pour renforcer la sécurité des professionnels taxis, en prévoyant par exemple que ces derniers ont le droit de refuser un passager qui présenterait des symptômes du COVID19.

Si les masques chirurgicaux et FFP2 demeurent en priorité destinés aux professionnels de santé et aux patients atteints par le coronavirus, l'Etat apporte aussi son soutien à l'équipement des professionnels taxis. Le secrétaire d'Etat souhaite ainsi aider les professionnels à pouvoir se procurer du gel et des masques de protection via la mise en place de commandes groupées par les fédérations patronales. La mise en place d'une plateforme d'achat sur le gel et bientôt sur les masques permettra d'assurer que les professionnels du taxi puissent accéder à ces équipements. Il faut rappeler que le Gouvernement a engagé la mobilisation de l'industrie française pour développer la production de masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public.

Concernant les inquiétudes exprimées par les taxis sur les conséquences économiques de la crise, le secrétaire d'Etat a rappelé que le Gouvernement a mis en place un fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants qui pourra indemniser à hauteur de 1 500 euros les professionnels du taxi qui en auront fait la demande. Il a confirmé que le Gouvernement avait entendu que le critère d'éligibilité de baisse de 70% du chiffre d'affaires n'était pas adapté et pris la décision de passer ce seuil à 50% dès le mois de mars, comme demandé par les représentants des fédérations taxis. Les entreprises taxis sont par ailleurs éligibles à ce fonds quelle que soit leur forme juridique.

Le secrétaire d'Etat et la ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, adressent un message de remerciement et d'encouragement à l'ensemble des professionnels du taxi mobilisés, en particulier pour le transport des personnels soignants. Ils souhaitent souligner à ce titre leur rôle fondamental pour la vie de la Nation en cette période de crise, et se sont engagés à faciliter toutes autres actions de mobilisation des taxis pour transporter les personnels des établissements sanitaires et sociaux dont l'activité ne peut être entravée.

Pour la FNTI Monsieur Ahmed SENBEL PRESIDENT

Pour l'UNT Monsieur Rachid BOUDJEMA PRESIDENT

Pour la FNAT Monsieur Michel GOUGEON PRESIDENT

Pour l'UNIT Monsieur Nicolas ROUSSELET PRESIDENT